



3ème vide-greniers de Montsec
Association Montsécoise,
1, rue de l'Eglise 55300 MONTSEC
Vide-Greniers dimanche 1^{er} juin 2025

EXPOSANTS PROFESSIONNELS: REGLEMENT DE LA MANIFESTATION :

Dispositions relatives à l'accueil des exposants professionnels sur le lieu de la manifestation :

A Commerces autorisés : alimentation

Vente de miel et produits dérivés par le producteur, confitures,
Vente de vins locaux, bières locales en bouteilles, sans possibilité de consommation sur place,
Vente de viennoiseries, pains, **hors petits pâtés lorrains**,
Vente de glaces, gaufres, churos.

Exclusions : tous les produits proposés par la buvette de l'organisation : sandwiches, grillades, saucisses, sodas, eaux, bières, vins au verre, crêpes, ne peuvent être proposés à la vente par les commerçants exposants.

B Commerces non autorisés : considérant la vocation de la manifestation, qui ne souhaite pas avoir le caractère de braderie ou de foire commerciale, ne peuvent être proposés à la vente par les commerçants exposants ce qui suit :

Vêtements, chaussures, accessoires d'habillement et de mode, articles de beauté, cosmétiques.

L'association se réserve le droit d'étendre en cas de besoin la liste des produits ne pouvant être proposés.

C Gestion des réservations : les commerçants exposants peuvent réserver des emplacements de **10m, 15m ou 20m**, tous les emplacements sont identifiés, leur localisation sera communiquée courant 2^e quinzaine de mai. Aucun raccordement électrique ou eau courante n'est fourni, emplacements nus sans table, banc ou chaise. Dans la mesure du possible, à voir avec le responsable, des emplacements permettant le stationnement de petites remorques pourront être proposés.

Tous les emplacements sont réservables et payables à l'avance, aucune admission sans réservation ni paiement préalable ne sera acceptée le jour de la manifestation. Les commerçants exposants s'acquitteront impérativement du montant demandé lors de la réservation, par chèque*, virement** ou espèces.

D Accueil et départ du site : Document d'information fourni en annexe. Les commerçants exposants seront accueillis sur le site de la manifestation **à partir de 6h00**, ils seront guidés jusqu'à leur emplacement, ils devront avoir **quitté le site au plus tard à 19h00**. Ils sont tenus d'emporter leurs emballages, déchets, emballages etc. et de laisser leurs emplacements propres et nets.

E: En cas d'annulation de la manifestation, les sommes perçues seront remboursées. Aucun remboursement ne sera dû en cas d'absence des commerçants exposants le jour de la manifestation.

Contact : D. Débois 6 route de Woinville 55300 MONTSEC 06 80 30 69 87 e-mail: contact.brocante.montsec55@orange.fr

*Chèque à établir à l'ordre de l'association Montsécoise ** RIB sur demande

Bon pour accord sur le règlement et réservation :

« Lu et approuvé » nom, signature et cachet :

Montsec le 8 mars 2024, le président de
'Association Montsécoise : Xavier Goedert

ASSOCIATION
MONTSECOISE